

FOOTBALL CLUB « UNION SPORTIVE » HOSTERT
A.s.b.l.
Association sans but lucratif

Etats financiers révisés
pour l'exercice clôturé
le 31 décembre 2022

1, rue de Rham
L-6991 Hostert
R.C.S. Luxembourg : F 2700

Table des matières

Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé

Rapport de gestion

Bilan au 31 décembre 2022

Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2022

Tableau de flux de trésorerie pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2022

Annexes aux comptes annuels au 31 décembre 2022



FOOTBALL CLUB U.S. HOSTERT *asbl*

75 JOER FC US HOSTERT



Siège social: Terrain « Stade Jos Becker » B.P. 59 L-6905 Niederanven

www.ushostert.lu ✉ fcush@pt.lu ☎ 691 483 635

Rapport de gestion de l'exercice 2022

L'USH s'est développée de manière continuelle ces dernières années pour maintenir sa place parmi l'élite nationale depuis maintenant six saisons de suite.

L'USH a su réussir tout cela sans jamais inscrire une saison un déficit budgétaire, notamment grâce à ses fidèles sponsors et à une gestion budgétaire rigoureuse et sans excès. Chaque année s'est aussi un nouveau défi pour se maintenir avec un budget restreint par rapport aux autres équipes.

Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué ces dernières années à l'essor de notre club (bénévoles, encadrants, entraîneurs et joueurs, membres et sponsors). Sans eux, l'USH n'aurait jamais pu maintenir une telle dimension.

Bien évidemment, aussi les remerciements à l'Administration Communale de Niederanven, son Collège échevinal, tous les membres du Conseil communal de même que les services administratifs et techniques. En effet, la commune de Niederanven finance et entretient depuis toujours les installations et accompagne activement le développement du club.

Cette année, le nouveau projet de rénovation et d'agrandissement et de modernisation du clubhouse, des vestiaires et des entrepôts commencera avec les travaux. L'USH pourra ainsi préparer sereinement le futur tout en étant conscient de sa responsabilité envers les autorités communales.

L'USH s'est donnée comme objectif de se maintenir sportivement au haut niveau et a la vocation d'assurer son rôle social envers les jeunes en constituant un véritable pôle d'intégration des jeunes de notre commune et des alentours dans notre société de plus en plus multiculturelle.

Malheureusement, la crise du COVID-19 qui a traversé durant deux ans notre société, constitue toujours une menace pour tous les clubs et pour toutes les associations sportives et culturelles, confrontées déjà depuis de nombreuses années à un nombre toujours restreint de bénévoles pour assurer un bon fonctionnement.

En 2021, l'USH aurait dû fêter son 75 anniversaire, à cause de cette crise sanitaire les manifestations y relatives, sportives et autres voire brochure ou journée des anciens, tournois des jeunes ont dû être reportées en 2022.



FOOTBALL CLUB U.S. HOSTERT *asbl*

75 JOER FC US HOSTERT



Siège social: Terrain « Stade Jos Becker » B.P. 59 L-6905 Niederaanven

📧 www.ushostert.lu ✉ fcush@pt.lu ☎ 691 483 635

Cette crise risque malheureusement de continuer d'aggraver encore la situation, d'autant plus que des pertes financières importantes, moins de spectateurs, moins de recettes buvettes, moins de manifestations et de sponsoring, pourrait mettre en péril les finances des clubs, même si elles sont en 2022 encore en équilibre, compensées par des importantes, mais exceptionnelles,

- recettes liées au 75^e anniversaire du club et à
- un versement exceptionnel de eur 85.500,00 de solidarité de l'UEFA 2021/2022.

Le club USH peut à nouveau être fier du chemin accompli en 2022, sans jamais abandonner son caractère familial ni d'oublier ses origines.

Hostert, le 28 février 2023

SCHON Thierry

Trésorier

WOLTER Jacques

Président

FOOTBALL CLUB "UNION SPORTIVE" HOSTERT A.s.b.l.

Bilan au 31 décembre 2022

ACTIF				PASSIF			
	Note(s)	31/12/2022	31/12/2021		Note(s)	31/12/2022	31/12/2021
		EUR	EUR			EUR	EUR
ACTIF IMMOBILISE		-	-	FONDS PROPRES	5	363.421	282.549
Immobilisations incorporelles	2.2.1. 3	-	-	Résultats reportés		243.518	201.920
				Réserve		39.031	39.031
				Résultat de l'exercice		80.873	41.597
ACTIF CIRCULANT		415.903	376.878				
Stocks	2.2.3	2.800	3.644				
Autres créances				DETTES	6	7.482	3.139
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		129.414	34.110	Dettes sur achats et prestations de services			
				- dont la durée résiduelle est inférieur ou égale à 1 an		7.482	3.139
Avoirs en banques, caisse, CCP		283.689	339.124				
COMPTES DE RÉGULARISATION	2.2.4	1.000,00	-	COMPTES DE RÉGULARISATION	2.2.4	46.000	91.190
TOTAL ACTIF		416.903	376.878	TOTAL PASSIF		416.903	376.879

Les notes en annexe font partie intégrante des états financiers.

FOOTBALL CLUB “UNION SPORTIVE” HOSTERT A.s.b.l.
Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2022

CHARGES	Notes(s)	2022	2021	PRODUITS	Notes(s)	2022	2021
		EUR	EUR			EUR	EUR
Autres charges externes		25.485	32.485	Montant net du chiffre d'affaires		386.964	353.261
Matériel et équipement		25.485	32.485	Sponsors		149.056	150.643
				Cotisations membres		38.750	40.775
				Autres		90.327	66.693
Frais de personnel		443.301	388.284	Entrées		21.550	13.350
Indemnités joueurs		226.669	224.545	Transferts de joueurs		87.281	81.800
Indemnités entraineurs		109.824	98.360				
Indemnités tiers		36.258	33.979				
Transferts joueurs		70.550	31.400				
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles		-	-	Subsides et subventions		267.128	191.538
Autres charges d'exploitation		104.068	82.003				
Compétitions							
- Coûts des arbitres		7.750	7.167				
- Redevance à l'association national (FLF)		4.562	4.057				
- Autres		23.274	18.557				
Publicité		10.211	5.343				
Entretien, nettoyage		5.290	4.546				
Manifestations, tournois, loisirs		20.793	11.534				
Prime d'Assurances		1.327	1.491				
Frais médicaux		6.047	13.618				
Autres		24.814	15.690				
Intérêts et charges assimilées		438	443	Autres intérêts et autres produits financiers		73	13
Bénéfice de l'exercice		80.873	41.597				
TOTAL CHARGES		654.165	544.813	TOTAL PRODUITS		654.165	544.813

Les notes en annexe font partie intégrante des états financiers.

FOOTBALL CLUB “UNION SPOTIVE” HOSTERT A.s.b.l.

	2022
	EUR
Résultat de l'exercice	80.873
Elimination charges et produits sans incidence sur la trésorerie:	
Dotations aux amortissements	-
Correction de valeur sur actif circulant / reprise de provisions	-
Profit résultant de la vente d'immobilisations corporelles/joueurs	
Impact net sans incidence sur la trésorerie:	-
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	
Variation du stocks	844
Variation des créances	- 95.304
Variation des comptes de régularisation Actif	- 1.000
Variation des dettes	4.342
Variation des comptes de régularisation Passif	- 45.190
Variation des provisions	-
Autres [décrivez]	
Entrée nette de trésorerie provenant des activités opérationnelles	- 136.308
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'immobilisations corporelles	-
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	-
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'inscriptions de joueurs	
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'inscriptions de joueur	-
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'autres actifs à long terme	-
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'autres actifs à long terme	-
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'instruments financiers	-
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition de nouveaux instruments financiers	-
Entrées de trésorerie liées au remboursement de prêts par des institutions financières	-
Sorties de trésorerie liées au remboursement d'emprunts à des institutions financières	-
Entrées/sorties de trésorerie provenant des activités d'investissement	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	
Entrées de trésorerie provenant de l'émission d'emprunts à court ou à long terme	-
Sorties de trésorerie liées au remboursement de montants empruntés	-



FOOTBALL CLUB U.S. HOSTERT *asbl*

75 JOER FC US HOSTERT

Siège social: Terrain « Stade Jos Becker » B.P. 59 L-6905 Niederaanven
www.ushostert.lu ✉ fcush@pt.lu ☎ 691 483 635



Annexe aux états financiers au 31 décembre 2022

Note 1 – Généralités

Le Football Club Union Sportive Hostert (ci-après "le Club") a été constitué le 24 mars 1946 et a pris par la suite la forme d'une association sans but lucratif de droit luxembourgeois pour une durée illimitée.

Le Club est affilié à la Fédération Luxembourgeoise de Football.

Le siège social est établi à Hostert, Commune de Niederaanven

Cet exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre 2022.

L'activité principale du Club est le football.

Le Club a pour objectif la création d'équipes sportives pouvant exercer tout genre de sport physique moderne et plus particulièrement le football.

Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation

Les états financiers ci-joint ont été préparés sous la responsabilité du Conseil d'Administration dans le cadre de la procédure d'obtention de la licence UEFA.

2.1 Principes généraux

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises et notamment en accord avec le manuel d'instruction de la FLF et de l'UEFA.

La préparation des états financiers implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats du Club.

Le Club fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. les estimations et les jugements sont



FOOTBALL CLUB U.S. HOSTERT *asbl*

75 JOER FC US HOSTERT

Siège social: Terrain « Stade Jos Becker » B.P. 59 L-6905 Niederanven
www.ushostert.lu ✉ fcush@pt.lu ☎ 691 483 635



évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances

2.2 Modes d'évaluation

2.2.1 Valorisation des immobilisations incorporelles

Le Club ne pratique pas l'activation séparée des frais de transfert de joueurs mais constate directement une charge dans le compte de profits et pertes au moment du transfert.

2.2.2 Valorisation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur valeur d'acquisition ou au coût de revient, déduction faite des corrections de valeur. Les corrections de valeur sont calculées en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations d'après la méthode linéaire. Le coût d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat.

En cas de dépréciation durable, les actifs immobilisés font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont extoumées lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.2.3 Valorisation des stocks

Les stocks ont été évalués selon la méthode des prix moyens pondérés.

Les stocks font l'objet de corrections de valeur lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au coût de revient ou d'acquisition.

2.2.4 Valorisations des créances de l'actif circulant

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.2.5 Valorisation des dettes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur de remboursement

2.2.6 Comptes de régularisation actif et passif



FOOTBALL CLUB U.S. HOSTERT *asbl*

75 JOER FC US HOSTERT

Siège social: Terrain « Stade Jos Becker » B.P. 59 L-6905 Niederanven

www.ushostert.lu ✉ fcush@pt.lu ☎ 691 483 635



Les Comptes de régularisation actif et passif ont pour but de ventiler correctement les charges et les produits reçus pour une saison sportive par rapport aux années comptables.

2.2.7 Conversion des postes en devises

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'euro sont enregistrées en euro au taux de change en vigueur à la date de transaction.

Les immobilisations exprimées dans une devise autre que l'euro sont converties en euro au cours historique en vigueur au moment de l'acquisition.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, Respectivement au plus haut, de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes les pertes de change non réalisées.

Les produits et charges en devises autres que la devise du bilan sont convertis dans la devise du bilan au cours de change en vigueur à la date des opérations.

Note 3 - Capitaux propres

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres sont composés des résultats reportés des exercices antérieurs et du résultat de l'exercice.

Note 4 – Autres créances

Au 31 décembre 2022, le Club n'a pas de créances issues d'activités de transfert de joueurs. Le poste << autres créances >> est principalement composé de créances sur sponsoring et subsides.

Note 5 – Dettes

Au 31 décembre 2022, les joueurs jouant actuellement au Club et les autres membres du personnel ont confirmé avoir reçu toutes les indemnités relatives à 2022 de la part du Club avant le 31 décembre 2022

Le Club n'a pas d'arriéré de paiement envers les administrations sociales ou fiscales.



FOOTBALL CLUB U.S. HOSTERT *asbl*

75 JOER FC US HOSTERT

Siège social: Terrain « Stade Jos Becker » B.P. 59 L-6905 Niederanven
www.ushostert.lu ✉ fcush@pt.lu ☎ 691 483 635



Note 6 – Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation passif sont constitués de produits constatés d'avance sur les subsides et le sponsoring.

Note 7 – Litiges

Le Club n'est pas engagé dans des litiges éventuels et / ou en cours.

Note 8 – Agents de joueurs

Pendant l'exercice 2022, le Club a payé des indemnités pour un montant total de EUR 3.919,00 en faveur d'agents de joueurs.

Note 9 – Droits et engagements hors bilan

Au 31 décembre 2022, le Club n'a aucun droit et engagement hors bilan.

Hostert, le 15 avril 2023

SCHON Thierry
Trésorier

WOLTER Jacques
Président